

Ecole

Nom :	Université de technologie de Compiègne
Sigle :	UTC
Type :	Public
Académie :	Amiens
Sites de l'école :	Compiègne, Lille

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

N/A

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
Spécialité(s) : Informatique et Science de la donnée
Voie(s) : Formation initiale sous statut d'étudiant
Site(s) : Compiègne, Lille

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Université de technologie de Compiègne ;
- Vu le rapport établi par Gilles TRYSTRAM (membre de la CTI, rapporteur principal), Yves GEORGELIN (expert), Constantin VERTAN (expert international), Axel VAISSADE (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Informatique et Science de la donnée, sur le site de Compiègne	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2029-2030
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Informatique et Science de la donnée, sur le site de Lille	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2029-2030

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Augmenter au moins dans la phase de démarrage la fréquence des réunions du comité de perfectionnement.
- Instruire la convergence des systèmes d'assurance qualité des deux établissements pour un pilotage du bachelor ; notamment converger sur des indicateurs communs et partagés.
- Poursuivre les initiatives engagées pour équilibrer les choix de majeures des étudiants vers toutes les finalités portées par le Bachelor et les secteurs d'emplois associés.
- Augmenter la part des enseignements réalisés par des intervenants socio-économiques en particulier dans la partie de formation UTC.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 novembre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 09 décembre 2025

La présidente,
Claire PEYRATOUT

